



10 000 transferts d'établissements chaque année au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne

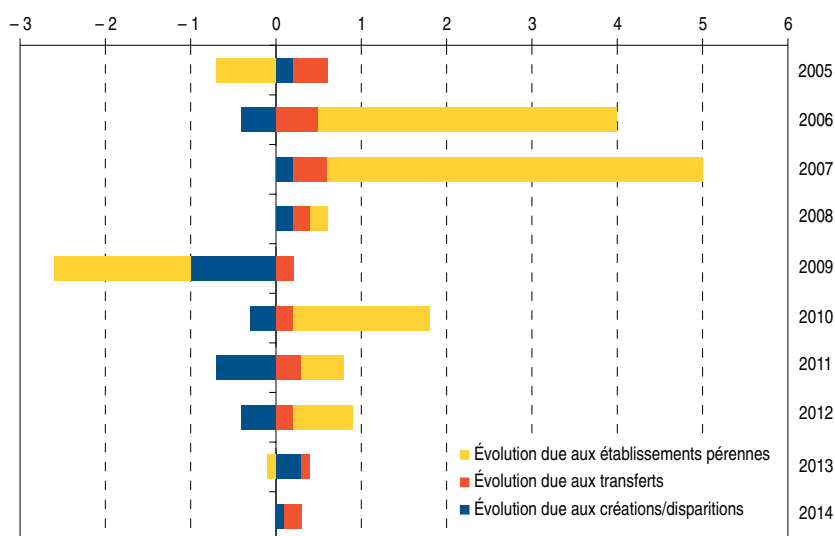
En moyenne, 10 000 établissements se déplacent chaque année au sein de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne, dont 6 500 d'une commune à une autre. Leur impact sur l'emploi est relativement faible comparativement à celui des établissements qui n'ont pas déménagé. Ils exercent plus souvent dans les services aux entreprises. Le taux de mobilité des établissements est plus élevé dans la périphérie de l'agglomération lyonnaise, en raison du desserrement des territoires urbanisés. L'Ouest Lyonnais est le territoire qui gagne le plus d'emplois salariés au jeu des échanges avec l'agglomération. L'agglomération lyonnaise est le premier lieu d'échanges avec l'extérieur de l'aire métropolitaine.

Jean-François Thillet, Philippe Bertrand, Insee

L'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne (AMLSE) est un vaste territoire qui compte, au 1^{er} janvier 2015, 833 000 emplois salariés dans 230 000 établissements du secteur marchand. L'agglomération lyonnaise (*définitions*) en constitue le cœur (45 % des établissements). Ces établissements connaissent différents types de mouvements (création, disparition, reprise, transfert) qui ont un impact sur l'emploi. Parmi ces mouvements, près de 10 100 établissements se sont installés, ont quittés, ou se sont déplacés chaque année à l'intérieur de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne entre 2010 et 2014. Si ces transferts ne concernent en moyenne que 2,5 % des salariés, ils sont un indicateur de l'attractivité économique de l'aire métropolitaine et de ses différents territoires. En effet, le jeu des transferts entre communes ou à l'intérieur des communes donne des informations sur les choix des entreprises en termes de localisation. Ces choix sont fonction de différents critères liés au territoire, tels que le coût du foncier, l'accessibilité, la main d'œuvre qualifiée disponible ou la proximité de marchés.

1 L'impact des transferts sur l'emploi est limité mais stable au cours des années, celui des établissements pérennes est plus conjoncturel

Composantes de l'évolution de l'emploi salarié marchand dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne de 2005 à 2014 (en %)



Note de lecture : en 2010, l'emploi salarié a progressé globalement de 1,5 % dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne. Cette évolution est le résultat d'une progression de 1,6 % de l'emploi due aux établissements pérennes, d'un gain de 0,2 % dû aux transferts d'établissements et d'une perte de 0,3 % due au solde d'emploi des créations/disparitions.

Champ : transferts intercommunaux et intracommunaux

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)



Les Scot de l'aire métropolitaine lyonnaise

Les transferts pèsent relativement peu dans l'emploi salarié

L'effet des transferts d'établissements sur l'emploi est faiblement positif. Au total, ceux-ci entraînent 1 650 salariés supplémentaires par an et contribuent à une croissance de l'emploi de 0,2 %. C'est moitié moins que la variation d'emplois des établissements qui n'ont pas déménagé (+ 0,5 %). Celle-ci est très fluctuante d'une année sur l'autre, car fortement dépendante de la conjoncture (figure 1), alors que l'impact des transferts est relativement stable au cours des années. Quant aux créations et disparitions d'établissements, leur impact sur l'emploi est négatif (-0,2 %).

Une grande partie des transferts se font sur de courtes distances

La majeure partie des transferts se font sans sortir de l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne. Ces déménagements en interne sont cinq fois plus nombreux que les entrées et les sorties. Seuls 930 établissements sont venus s'installer dans l'AMLSE et 1 040 en sont partis.

Les établissements déménagent principalement à proximité de leur ancien emplacement. En effet, plus du tiers des transferts (3 600) ont lieu au sein de la même commune. Parmi les déménagements entre communes différentes, 30 % des établissements se sont déplacés de moins de 10 km et 58 % à moins de 25 km. Ainsi, une grande partie des établissements sont restés dans le même bassin de population et d'activités. Au final, ce sont 3 250 établissements qui sont restés dans le périmètre d'un même schéma de cohérence territoriale (SCoT) et 1 280 établissements qui ont changé de SCoT.

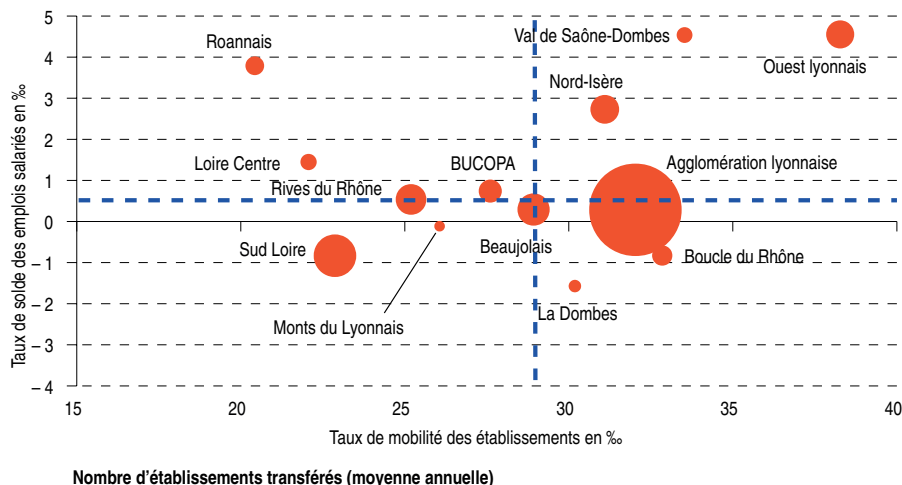
Les emménagements de proximité sont les plus gros pourvoyeurs d'emploi, avec un gain de 1 200 salariés par an pour les établissements n'ayant pas changé de commune. En effet, le transfert peut résulter d'un développement de l'activité. Mais les transferts concernent également beaucoup d'établissements qui n'emploient pas de salariés. Ils représentent 75 % des transferts entre communes, pour 63 % du stock des établissements en activité dans l'AMLSE.

Entre 2010 et 2014, les échanges avec l'extérieur de l'AMLSE sont principalement à destination ou en provenance du reste de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Île-de-France et des régions limitrophes. Les établissements qui entrent dans l'AMLSE sont en moyenne plus grands (17 % ont plus de 10 salariés) que ceux qui en sortent (8 % ont plus de 10 salariés). Ainsi, bien que les établissements qui sortent de l'AMLSE vers le reste de la région soient plus nombreux que ceux qui en viennent (400 contre 300), ces flux engendrent néanmoins un gain annuel moyen de 51 emplois salariés.

Les échanges avec l'Île-de-France sont moins nombreux (240 entrants pour 170 sortants) mais représentent le gain d'emploi le plus élevé

2 Les établissements sont plus mobiles dans les territoires autour de l'agglomération lyonnaise

Taux de mobilité et taux de solde des emplois salariés en moyenne annuelle entre 2010 et 2014



Note de lecture : dans l'Ouest lyonnais, les transferts intercommunaux font gagner en moyenne chaque année près de 5 emplois salariés pour 1000. Ce solde positif est le résultat d'un taux de mobilité de 38 établissements pour 1000.

Champ : Transferts intercommunaux

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

(+ 262 salariés). Par ailleurs, le solde de l'emploi salarié est également légèrement positif avec la plupart des autres régions, à l'exception de la Bourgogne-Franche-Comté, des régions du sud-ouest (Nouvelle Aquitaine et Occitanie) et de la Bretagne.

Davantage de transferts dans les services aux entreprises

La majorité (3 900) des 6 500 transferts intercommunaux¹ concernent le secteur des services (hors commerce et transports). Viennent ensuite le commerce (1 100 transferts), la construction (900 transferts), puis l'industrie et le transport (600 transferts d'établissements chacun). La répartition des transferts selon le secteur d'activité correspond globalement à la structure des établissements en activité dans l'AMLSE. Néanmoins les services aux entreprises (information-communication, activités juridiques, comptables, de gestion, d'architecture, d'ingénierie, de contrôle, de recherche et développement) sont surreprésentés, contrairement à l'industrie, dont les appareils de production sont plus difficilement délocalisables, au commerce de détail et à l'hôtellerie-restauration. La faible mobilité dans ces deux derniers secteurs s'explique par la nécessité d'être situé à proximité des clients.

Les transferts de proximité sont prépondérants dans le secteur de la construction, dont les établissements recherchent généralement d'autres locaux sans trop s'éloigner de leur clientèle. En revanche, les échanges avec l'extérieur de l'AMLSE sont plus nombreux dans les services.

¹On se limitera par la suite aux établissements qui changent de commune.

Des transferts plus nombreux autour de l'agglomération lyonnaise

Au sein d'un territoire, la structure par secteur d'activité explique en partie les taux de mobilité (définitions) de ses établissements. Par exemple, la prépondérance des services aux entreprises sur un territoire contribue à des mouvements plus nombreux qu'ailleurs (effet sectoriel). Mais les taux de mobilité varient d'un territoire à l'autre principalement du fait de leurs caractéristiques propres (effet géographique) : environnement (équipements, cadre de vie...), situation et accessibilité (existence d'axes de transports qui facilitent l'accès aux marchés...), présence de zones industrielles au coût foncier intéressant ainsi que dynamismes démographique et économique.

Les territoires où les transferts sont les plus nombreux sont situés au centre, au nord-est et à l'est de l'AMLSE. En particulier, l'Ouest Lyonnais et Val de Saône-Dombes bénéficient de la proximité de l'agglomération lyonnaise (figure 2). Cette situation géographique favorise les échanges. Leurs taux de mobilité s'élèvent à 38 et 34 transferts pour 1 000 établissements, respectivement 7 points et 4 points au-dessus des taux attendus si la mobilité par secteur d'activité était identique aux taux moyens dans l'AMLSE (taux attendu par le seul effet sectoriel). Ce sont également les territoires qui gagnent le plus de salariés chaque année sous l'effet des transferts (5 salariés pour 1 000), principalement dans leurs échanges avec les territoires voisins. En effet, 80 % des établissements venus s'y installer ont parcouru moins de 50 km.

Nord Isère affiche des établissements un peu moins mobiles que les territoires précédents (31%) et ses gains en salariés sont faibles (3%). La moitié d'entre eux viennent des

échanges avec les territoires voisins au sein de l'AMLSE, l'autre moitié provenant de l'extérieur. D'autres territoires se caractérisent par des transferts plus nombreux que la moyenne (entre 29 % et 32 %), mais sans gain pour l'emploi, voire avec un impact légèrement négatif. Il s'agit de l'agglomération lyonnaise, du Beaujolais, de la Boucle du Rhône et de la Dombes. Ces territoires bénéficient tous d'un effet géographique positif. Leur taux de mobilité dépasse de 1 point (Beaujolais) à 4 points (Boucle du Rhône) celui attendu par le simple effet sectoriel. L'effet géographique est également positif dans l'agglomération lyonnaise (taux de mobilité de 32 % pour un taux attendu de 31 %).

Dans une diagonale à l'ouest de la région, allant du Roannais jusqu'aux Rives du Rhône, les établissements sont moins mobiles que ne laisserait présager leur structure par secteur d'activité. Leur taux de mobilité est inférieur de 4 points (Rives du Rhône) à 8 points (Roannais) à celui attendu par l'effet sectoriel. Parmi ces territoires, ceux de la Loire, en périphérie de l'aire métropolitaine, ont les plus faibles taux de mobilité : Roannais (20 %), Loire Centre (22 %) et Sud Loire (23 %). Le Roannais est dans une position particulière, avec un gain d'emploi salarié de 4 % en moyenne annuelle, qui s'explique principalement par l'arrivée d'une société de recharges téléphoniques sur le territoire en 2012. Les autres territoires ne gagnent pas de salariés au jeu des transferts, voire en perdent. Ainsi, Sud Loire perd globalement des emplois dans les transferts internes au territoire mais aussi dans ceux avec les autres territoires de l'AMLSE, touché par les réductions d'effectifs dans un contexte de difficultés économiques.

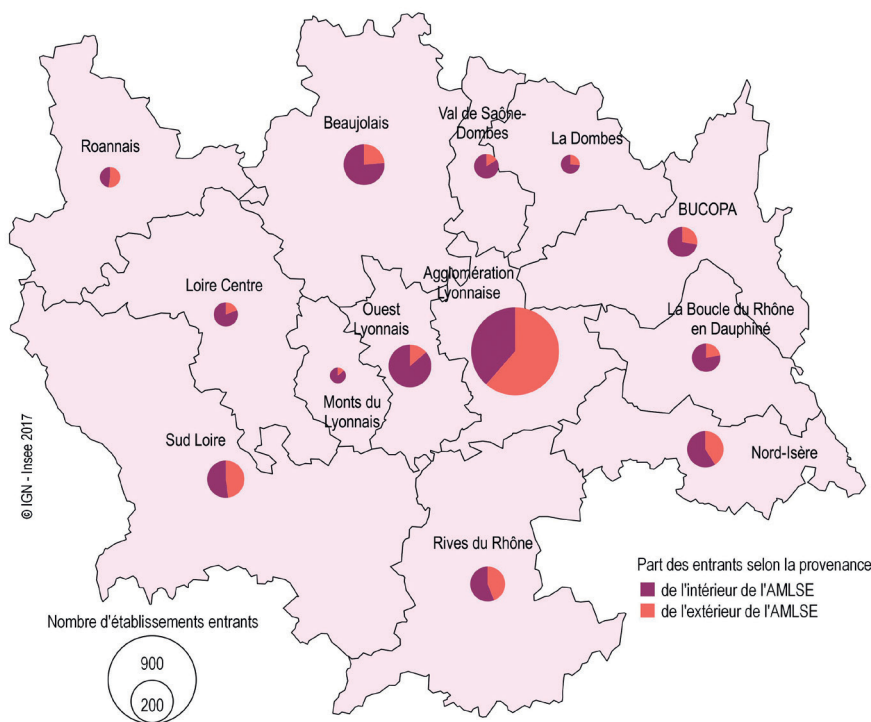
Les flux concentrés sur l'agglomération lyonnaise

L'agglomération lyonnaise est au cœur des transferts d'établissements. D'une part du fait du phénomène de desserrement de l'activité économique propre aux territoires urbanisés, mais également parce qu'elle est le premier lieu d'échanges avec l'extérieur de l'aire métropolitaine (figure 3). Sur les 1 970 transferts annuels entrant ou sortant de l'AMLSE, 1 130 concernent l'agglomération lyonnaise (soit 57 %). Le poids important de l'agglomération n'explique pas tout, car elle capte proportionnellement plus d'établissements hors des frontières de l'aire métropolitaine que le reste du territoire. Ainsi, 61 % des entrées dans l'agglomération lyonnaise viennent de l'extérieur de l'aire, contre 43 % en moyenne dans chaque territoire de l'AMLSE.

À l'intérieur de l'AMLSE, l'agglomération est déficitaire dans ses transferts d'établissements avec les autres territoires. Sur les 1 280 unités qui ont fait l'objet d'un transfert « inter-SCoT », c'est-à-dire qui sont passées d'un périmètre de SCoT à un autre, l'agglomération

3 L'agglomération lyonnaise capte les établissements de l'extérieur de l'aire métropolitaine

Répartition des établissements entrants en fonction de la provenance (en moyenne annuelle entre 2010 et 2014)

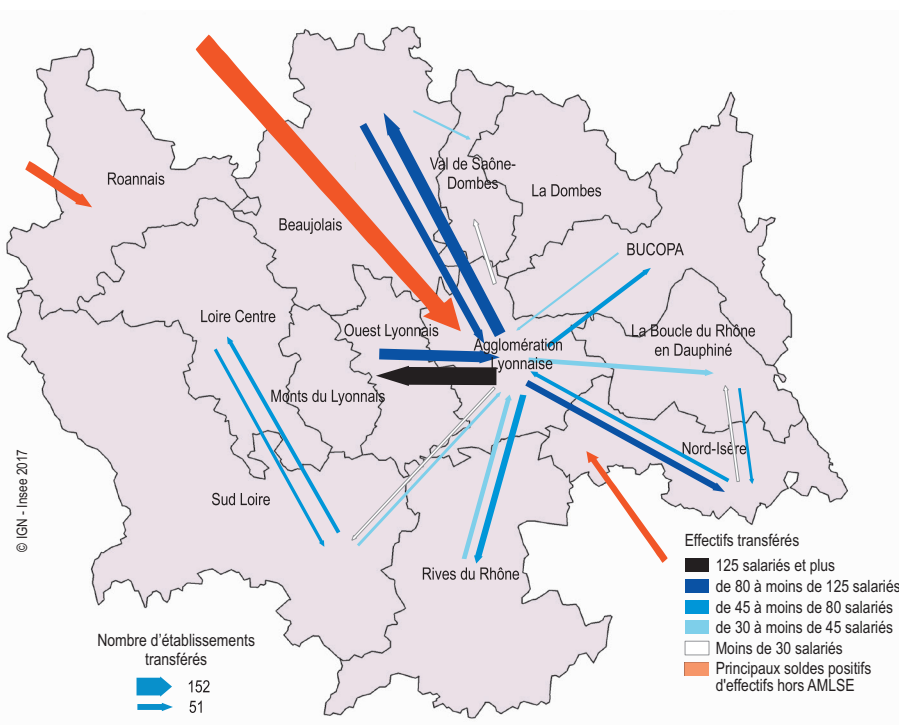


Champ : transferts intercommunaux

Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

4 Les flux d'établissements concentrés sur l'agglomération lyonnaise

Principaux flux d'établissements entre territoires (flux d'au moins 20 établissements) et effectifs salariés concernés (en moyenne annuelle entre 2010 et 2014)



Sources : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE) et Connaissance locale de l'appareil productif (Clap)

en a perdu 560 (44 %) et n'en a gagné que 340 (27 %).

Les flux d'établissements inter-SCoT les plus nombreux concernent d'ailleurs les proches voisins de l'agglomération lyonnaise, qui profitent du desserrement de celle-ci. L'Ouest Lyonnais constitue le principal bénéficiaire des transferts avec l'agglomération, avec 152 établissements venant de l'agglomération et 93 qui s'y dirigent. Ces flux engendrent un gain d'emploi salarié plus important qu'ailleurs, qui correspond à 5 % des salariés du territoire en moyenne annuelle. Les établissements industriels sont surreprésentés dans ces flux. En effet, l'agglomération échange avec l'Ouest Lyonnais 7 % d'établissements industriels, contre 5 % en moyenne avec les autres territoires de l'AMLSE.

Le territoire de Nord Isère gagne 22 établissements et seulement 1 % de son emploi salarié dans ses échanges avec l'agglomération. Les établissements de transport-logistique y sont surreprésentés (6 % de transferts d'établissements de transport-logistique entre l'agglomération et Nord Isère contre 2 % en moyenne avec les autres territoires). Les territoires Bucopa et Beaujolais gagnent également quelques établissements chaque année dans leurs échanges avec l'agglomération mais pratiquement sans impact pour l'emploi salarié.

Des réseaux secondaires entre voisins directs et avec l'extérieur de l'aire métropolitaine

En dehors des échanges avec l'agglomération lyonnaise, il existe des réseaux secondaires

entre voisins directs et avec l'extérieur de l'AMLSE (figure 4). Le principal d'entre eux se trouve à l'ouest du territoire, entre Sud Loire et Loire Centre. Alors que 28 établissements partent en moyenne chaque année de Loire Centre vers Sud Loire, 34 font le chemin dans l'autre sens, générant un solde positif pour Loire Centre de 13 emplois salariés. Les autres réseaux les plus notables concernent Nord Isère et Boucle du Rhône d'une part, Val de Saône et Beaujolais d'autre part.

Des dynamiques se créent également grâce aux relations avec les territoires au voisinage de l'AMLSE. Hormis l'agglomération

lyonnaise, les territoires frontaliers sont sans surprise ceux qui ont le plus de liens avec l'extérieur de l'aire métropolitaine et qui participent ainsi à l'attractivité de l'AMLSE. Sud Loire, le Roannais, Rives du Rhône et Nord Isère échangent par exemple autant d'établissements avec l'extérieur qu'avec l'AMLSE. Sud Loire a des liens privilégiés avec la Haute-Loire alors que le Roannais est tourné vers la Saône-et-Loire et l'Allier. Les sortants de Rives du Rhône et de Nord Isère partent pour moitié vers l'extérieur de l'AMLSE alors que les établissements y entrant proviennent en majorité de l'aire métropolitaine. ■

Le mot d'Epures et d'Urbalyon

Officialisée en 2004, la démarche inter-SCoT est aujourd'hui constituée de 13 syndicats mixtes porteurs de SCoT (schémas de cohérence territoriale) volontaires pour articuler leurs démarches de planification. Partant des singularités de chaque SCoT, la démarche, initiée par les agences d'urbanisme de Lyon (Urbalyon) et de Saint-Étienne (Epures), cherche à identifier les enjeux qui leur sont communs dans l'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne et à construire des outils d'interconnaissances et des réponses partagées.

Dans la continuité du travail sur les dynamiques économiques et l'emploi conduit en 2016, l'inter-SCoT a souhaité approfondir en 2017 la question des interdépendances territoriales à travers l'étude des transferts d'établissements entre territoires.

L'objectif de l'analyse est de montrer comment se renouvelle le tissu d'établissements dans les territoires. Quel est l'impact des différents types de mouvements (créations, disparitions, établissements pérennes, transferts) sur l'emploi dans chacun des territoires ? Des particularités se dégagent-elles ? Quels types d'établissements (taille, secteurs d'activité) déménagent ? Ce travail permettra ainsi d'objectiver l'impact réel des transferts d'établissements sur l'emploi, comparativement à celui qui peuvent avoir les créations/disparitions et les établissements pérennes en croissance ou en décroissance. Ces travaux mettront aussi en évidence les liens et dépendances entre territoires.

Définitions et méthode

L'aire métropolitaine Lyon-Saint-Étienne est composée de 13 territoires de schémas de cohérence territoriale (SCoT). Le SCoT de l'agglomération lyonnaise comprend la Métropole de Lyon et deux communautés de communes (Pays de l'Ozon et Est Lyonnais).

L'étude porte sur les **établissements**, c'est-à-dire les unités de production géographiquement individualisées, mais juridiquement dépendantes de l'entreprise.

Les **transferts** correspondent au transfert complet des moyens de production d'un lieu à un autre. Ils sont ainsi comptabilisés en transfert entrant dans la zone d'arrivée et en transfert sortant dans la zone de départ.

Cette étude est centrée sur les transferts inter-communaux (d'une commune à une autre). Seule la première partie, qui traite du poids des transferts dans la démographie des établissements, prend en compte l'ensemble des mouvements, y compris les transferts intra-communaux.

Taux de mobilité (en %) : somme des transferts inter-communaux internes à la zone et de la moyenne des entrées et sorties de la zone, le tout rapporté au stock d'établissements en milieu de période.

Taux de solde des emplois salariés (en %) : gain (ou perte) d'emplois salariés dû aux transferts intercommunaux rapporté au stock d'emplois salariés en milieu de période.

La période d'étude « 2010-2014 » est comprise entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2014 inclus. L'emploi dans les établissements qui ont été transférés est compté au 1^{er} janvier de l'année suivant le transfert.

Sources

Les données sur les établissements proviennent du **répertoire des entreprises et des établissements (REE)** du système informatisé du répertoire national des entreprises et des établissements (Sirene). Les effectifs salariés sont issus du système d'information **connaissance locale de l'appareil productif (Clap)**.

L'étude porte sur les établissements ayant une activité principale marchande dans l'industrie, la construction, le commerce ou les services, à l'exclusion de l'agriculture.

Pour en savoir plus

- « Les transferts d'établissements dans le Sud Loire et la proche Haute-Loire », *Les données du territoire* n° 55, Epures, juillet 2017
- « Un desserrement des établissements propre aux territoires urbanisés », *Atlas Auvergne-Rhône-Alpes* Tome 3 p.36-37, Insee, Agences d'urbanisme, mars 2017
- « Renouvellement des établissements de la Métropole de Lyon : un socle pour les emplois de demain », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 41, octobre 2015
- « Un tissu économique en constant renouvellement », *Insee Analyses Rhône-Alpes* n° 28, mai 2015

